PETITION des RIVERAINS et UTILISATEURS
CONTRE l'INSTAURATION du SENS UNIQUE sur les
Voies Communales N°2 - Chemin de Bellerive
N°21 - Chemin du Milieu
Commune de CAYRAC – 82

Arrêtés Municipaux 2021-A009 et 2021-A010

Lettre Recommandée à Mr Le Maire de Cayrac
Copie à Mme le Préfet du Tarn et Garonne 82 - Montauban

Nous, Riverains et Utilisateurs des 2 voies communales de Cayrac dites « Chemin de Bellerive » et « Chemin du Milieu », nous nous élevons **CONTRE** l**'Instauration du Sens Unique** des dites-voies et demandons l**'ANNULATION PURE et SIMPLE** des 2 Arrêtés Municipaux 2021-A009 et 2021-A010 :
Il ne justifie en aucun cas une mesure pour la sécurité des usagers pour un trafic extrêmement limité (quelques véhicules 4 et 2 roues par jour et aucun accident engageant 2 véhicules à moteur) sur les 2 voies.
Il aggrave le danger pour les enfants des Ecoles Maternelle et Elémentaire Chanterive à Réalville par le flux détourné - chemin de Château Vieux – des véhicules devant l'Ecole - 4 fois par jour.
Il interdit l'accès direct aux parcelles de la zone des exploitants agricoles; particulièrement, le « chemin de Bellerive » dans sa zone la plus large est en sens interdit pour les ensembles d'engins agricoles et le « chemin du Milieu »n'est pas au gabarit des dites machines agricoles-.
Il augmente significativement la vitesse des usagers extérieurs au territoire
Il augmente de plusieurs kilomètres, le parcours des riverains et utilisateurs réguliers, principalement les personnes se rendant quotidiennement 4 fois par jour sur les lieux de leur travail, au détriment de la protection de l'environnement et de la surconsommation des énergies (essence, gasoil,…)
Il interdit la distribution du courrier Postal : Tournée de distribution à contre sens du sens défini par vos arrêtés !!
Ces arrêtés Municipaux ont été pris SANS AUCUNE concertation citoyenne et sans délibération du Conseil Municipal !!
Hors, il nous semble que la libre circulation des personnes est un droit Fondamental de notre Constitution, de notre République Française, de la Convention Européenne.
Les signataires souhaitent que vous reconsidériez cette décision en tout point contraire à l'intérêt général dont vous devez être le garant.

Nom	Prénom	Signature

Nom	Prénom	Signature

Nom	Prénom	Signature

Nom	Prénom	Signature